

Projet de décret PS – initiative cantonale pour une modification de la LAMal ouvrant la possibilité pour les cantons de créer ou non une institution cantonale d'assurance maladie – 19.159

Position du groupe PS

Monsieur le Vice-Président, Mesdames, Messieurs, Chères et chers collègues,

De santé il en est souvent question dans cet hémicycle. Qu'il s'agisse de notre organisation hospitalière, de la planification médico-sociale ou encore des subsides à l'assurance maladie, les objets de travail en matière de santé au sein de ce parlement ne manquent pas. Ceci est juste, eu égard à la responsabilité des différents niveaux de l'Etat, fédéral, cantonal et communal, ne serait-ce que pour garantir le respect de l'alinéa b de l'article 41 de notre Constitution fédérale. Un article qui garantit à chacune et à chacun les soins nécessaires à sa santé. La santé, notre santé, est à n'en pas douter notre bien le plus précieux. Elle n'est pourtant pas une marchandise comme une autre. Si individuellement nous pouvons prendre soin de notre santé, si les collectivités peuvent prévenir certaines affections ou encore encourager des mesures de promotion de la santé, force est de constater qu'une bonne ou une mauvaise santé ne s'achète pas. Dans le même esprit rappelons-nous que le discours sur la responsabilité individuelle, dans ce domaine, a ses limites, tant il est vrai que fondamentalement nous ne sommes pas égaux devant notre santé. Une bonne hygiène de vie, sans excès et avec suffisamment d'activité physique, influencent favorablement notre santé. Mais ces seuls éléments ne suffiront malheureusement pas à nous prémunir totalement d'un cancer, d'un burn-out ou encore d'une maladie cardio-vasculaire. D'où l'importance d'un système de santé qui soutienne la solidarité avant la responsabilité individuelle.

A cet égard, la création de la Loi sur l'assurance maladie entrée en vigueur en 1996 a constitué un progrès indéniable en matière de solidarité ; solidarité entre jeunes et plus âgés, solidarité entre malades et « bien-portants » notamment. Alors si aujourd'hui le système souffre de défauts ne rejetons pas « le bébé avec l'eau du bain », mais œuvrons à en corriger ses carences.

C'est dans ce but que le groupe socialiste a déposé le projet à l'origine du décret qui vous est soumis aujourd'hui.

Cette initiative cantonale est destinée au parlement fédéral et demande une modification de la loi sur l'assurance maladie de façon à ce que les cantons qui le souhaitent puissent mettre sur pied des caisses cantonales d'assurance maladie. Ce projet-là veut corriger une carence du système, celle de l'administration même de l'assurance obligatoire des soins.

Première réflexion sur le fond : comment expliquer que la gestion de l'assurance maladie sociale soit entièrement confiée à des acteurs privés, à savoir les caisses maladie ? Plus factuellement, peut-on cautionner un système de pseudo-concurrence alors que les prestations à délivrer au titre de l'AOS sont les mêmes pour tout le monde ? Peut-on accepter que les réserves constituées par les caisses maladie au titre de couverture des risques ne suivent pas leurs assurés ? Peut-on tolérer du démarchage téléphonique, de la publicité en papier glacé ou pire encore de la « chasse aux bons risques » dans un système d'assurance sociale ? Peut-on considérer comme efficient un système qui oblige le conseil fédéral à valider chaque année en quelques mois quelques 300'000 primes différentes ? Peut-on accepter que les assuré-e-s que nous sommes toutes et tous, peut-on accepter que nous soyons, chaque année, appelés à tenter de faire un choix dans un système complexe, de fait pour bénéficier de mêmes prestations ? Peut-on considérer comme économiquement acceptable les coûts administratifs générés par les démarches de changements de caisse notamment auprès des offices chargés de l'administration des subsides, mais aussi des services sociaux ? Autant de questions dont la liste ne saurait se prétendre exhaustive. Autant de questions auxquelles le groupe socialiste répond résolument NON.

Non l'administration de l'AOS ne saurait perdurer de cette façon. Dans le projet de décret qui vous est soumis aujourd'hui, ce qui est proposé c'est de modifier la LAMAL dans le but de mutualiser tous les flux financiers de l'assurance maladie obligatoire et cela dans le cadre d'une caisse cantonale ou intercantonale d'assurance maladie. Le tout en laissant aux assurances maladie les compétences métiers de gestion des factures, des savoir-faire que les caisses pourront facturer à la caisse centrale

selon un tarif défini et semblable pour toutes les caisses. Ce modèle proposé pourrait clairement s'inspirer de la pratique de l'assurance chômage.

Avec une telle proposition, le groupe socialiste n'a pas la prétention de résoudre la question des coûts de la santé, mais indéniablement **de gagner en transparence**. Tous les assurés se trouvant dans un même cercle, il n'y a plus besoin de compenser les risques. L'institution cantonale paie les montants des frais générés par les assurés, qu'ils soient des cas « lourds » ou non. Il s'agit d'une compensation des coûts et non plus des risques. Les réserves de tous les assureurs sont mutualisées ce qui permet d'en réduire le niveau. Ensuite, un tel système garantit que les augmentations de primes se limitent exactement, chaque année, pour tous les assurés, à l'évolution des coûts de la santé.

En outre, avec le modèle proposé les **coûts de gestion** de l'assurance maladie se recentrent sur l'essentiel : l'encaissement des primes et le remboursement des frais médicaux. Plus besoin d'allouer des ressources au démarchage téléphonique pour débusquer de nouveaux assurés sis possible jeunes et en bonne santé. Plus besoin d'allouer des ressources à la publicité, à l'analyse et à la validation de multiples primes d'assurance maladie, au traitement des frais administratifs engendrés par les changements de caisse et j'en oublie.

Enfin, en prévoyant de **contribuer au financement de programmes de prévention et de promotion de la santé**, le projet d'une caisse cantonale permet d'investir dans de telles mesures pour tous les assurés et cela dans un vrai principe de solidarité entre personnes malades et « bien-portants ».

Ce qui vous est proposé aujourd'hui est une mesure, parmi d'autres propositions, dans le but de corriger, autant que faire se peut, les carences du dispositif actuel.

Ce n'est pas une solution miracle, mais une solution pragmatique. Qui subsidiairement n'aurait pas besoin d'être fondamentalement inventée. C'est une proposition enfin à laquelle les Neuchâteloises et Neuchâtelois sont plutôt sensibles.

J'en veux pour preuve le soutien de plus de 51% des neuchâtelais au projet de caisse unique d'assurance maladie en 2007 (un projet qui allait plus loin que ce qui est proposé aujourd'hui) et le large soutien de plus de 60 % de la population à l'initiative sur la caisse publique d'assurance maladie en 2014.

En conclusion, le groupe socialiste vous invite à suivre la position adoptée par la Commission santé du Grand Conseil et de soutenir ce projet.

Parce que notre responsabilité de député-e-s, au-delà de nos convictions politiques, est de s'engager pour modifier l'administration d'un système qui aujourd'hui frise l'absurde.

Florence Nater
Janvier 2020